

Image not found or type unknown



# Compromis de vente et diagnostic assainissement

Par **VALOUD50**, le **31/05/2014** à **15:00**

Bonjour

J'ai signé un compromis de vente en avril dernier. Tous les diagnostics étaient bons, il fallait refaire celui de l'assainissement qui datait de 2010 mais qui était conforme (à l'époque).

La loi exigeant de refaire un diagnostic tous les 3 ans, l'agence immobilière en a demandé un nouveau qui s'avère non conforme.

L'agence demande donc un devis pour estimer le coût des travaux mais peut-on annuler cette vente même si le compromis de vente a été signé il y a 1 mois et demi ?

Merci de vos réponses.